



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**



dossier n° PC 019 073 23 V0005

date de dépôt : 03 mars 2023

demandeur : **ENGIE PV PUY DE LA BESSADE (SASU)**, représenté par **LE GRELLE Mathieu**

pour : la construction d'un parc photovoltaïque au sol comprenant : les structures supports des panneaux répartis en quatre îlots, un poste de livraison et quatre postes de transformation, les accès et pistes périphériques, les clôtures et portails

adresse terrain : lieu-dit Le Gril, à Égletons (19300)

Direction départementale des territoires de la Corrèze
Service instructeur ADS
BP 314
19011 TULLE Cedex
Affaire suivie par :
Sigrid LEROSIER
05 55 21 80 20

Monsieur le maire
Hôtel de ville
20 place des anciens combattants
19300 Egletons

CORREZE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

12 JUL. 2023

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

ESTER

Votre avis et vos observations sont sollicités dans le cadre de l'instruction du permis de construire visé ci-dessus, en application de l'article L.422-2 du code de l'urbanisme compte tenu qu'il relève de la compétence de l'État.

Vous voudrez bien m'indiquer également, la situation du projet vis-à-vis de la desserte en réseaux publics d'eau potable et d'électricité.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait, le 03 juillet 2023

La cheffe de l'unité urbanisme opérationnel,


Sophie Mermet

EGLETONS le 10/07/2023 -

AVIS FAVORABLE

Charles Ferré, Maire

